



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 4 décembre 2018

Communiqué de presse

ÉLECTIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE : OUVERTURE DU DÉPÔT DES CANDIDATURES



En janvier 2019 se dérouleront les élections des membres de la chambre interdépartementale d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, dont la composition a été fixée par le décret n°2018-1067 du 30 novembre 2018 relatif aux chambres interdépartementales d'agriculture et à la chambre d'agriculture de Guyane, publié au Journal officiel du 2 décembre 2018.

Les candidatures en vue de ces élections seront déposées à la préfecture du Nord, pour l'ensemble des collèges et pour les deux départements :

- à compter du mercredi 5 décembre 2018 et jusqu'au lundi 17 décembre 2018 à 12 heures pour les collèges des électeurs individuels ;
- à compter du vendredi 7 décembre 2018 et jusqu'au lundi 17 décembre 2018 à 12 heures pour les collèges des groupements professionnels.

Le dépôt des candidatures se fera de préférence sur rendez-vous, aux horaires d'ouverture au public de la préfecture du Nord :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ;
- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 ;
- le lundi 17 décembre 2018 de 8h30 à 12h00.

Afin de prendre rendez-vous, les mandataires de liste prendront l'attache de la direction de la réglementation et de la citoyenneté – bureau de la citoyenneté – section des élections de la préfecture du Nord :

Mme BARREIRA Elvire – 03.20.30.59.28 – elvire.barreira@nord.gouv.fr
Mme MAGEN Camille – 03.20.30.52.33 – camille.magen@nord.gouv.fr
Secrétariat – 03.20.30.54.12 ou 03.20.30.57.15

À l'issue de l'enregistrement des candidatures, un tirage au sort par collège entre les listes de candidats pour déterminer l'ordre de présentation sur la plate-forme de vote électronique aura lieu le mercredi 19 décembre 2018 à 9h30 (préfecture du Nord, 12 rue Jean Sans Peur à Lille, salle Louise de BETTIGNIES – D109).

Retrouvez le memento des candidats ainsi que l'ensemble des informations relatives à ce scrutin sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://www.nord.gouv.fr/Demarches-administratives/Elections/Elections-professionnelles/Chambre-d-agriculture>